

Mention d'information RGPD

Allocation de Rentrée Scolaire – CD 23

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est de signaler les enfants concernés au service sociaux du Conseil départemental de la Creuse afin d'informer la famille dans le cadre du suivi de la possibilité de récupérer le pécule accumulé aux 18 ans de l'enfant ou lors de son émancipation.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification

Les personnes concernées sont les adhérents bénéficiaires de prestations familiales et de minima sociaux.

Les données sont conservées par la MSA du Limousin pendant une période de 6 mois.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- aux agents habilités de la Caisse de MSA du Limousin
- au Conseil départemental de la Creuse

Conformément aux article 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'intérêt légitime, le droit d'opposition s'applique à tout moment.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice Générale de la caisse MSA du Limousin dont vous dépendez ou à son délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07.